

ARRETE n°2024-141-DS
Portant délégation de signature

à

Monsieur Romain LAFFONT
Vice-président fonctionnel en charge du partenariat avec
le monde socio-économique

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code de la Commande Publique,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-06 du 1^{er} février 2024, portant approbation de la désignation de M. Romain LAFFONT en qualité de Vice-président fonctionnel en charge du partenariat avec le monde socio-économique,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-09 du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la lettre de mission du Président d'Aix-Marseille Université en date du 2 février 2024, fixant les missions du Vice-président fonctionnel en charge du partenariat avec le monde socio-économique,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Romain LAFFONT, Vice-président fonctionnel en charge du partenariat avec le monde socio-économique**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes qui suivent :

- Tous documents concernant le suivi et validation des démarches administratives relatives aux partenariats avec les partenaires externes bénéficiant d'une convention avec l'Université ;
- Tous documents relatifs à l'organisation d'évènements, en lien avec le Partenariat Socio-Economique et l'entrepreneuriat étudiant ;
- Tous actes relatifs à la collecte de taxe d'apprentissage ;
- Tous actes relatifs à PEPITE PROVENCE, à l'exception de toutes conventions qui sont expressément signées par le Président d'Aix-Marseille Université.

Chapitre I

Demandes de subvention

Article 2

Monsieur Romain LAFFONT, Vice-président fonctionnel en charge du partenariat avec le monde socio-économique, reçoit délégation afin de signer, dans le cadre des appels d'offre incluant plusieurs étapes, les demandes d'intention, les pré propositions, les expressions d'intérêt et les propositions, avant sélection et négociation, en lien avec le projet PEPITE PROVENCE et la Direction du partenariat avec le monde socio-économique (DPMSE).

Chapitre II Affaires financières

Article 3

Monsieur Romain LAFFONT, Vice-président fonctionnel en charge du partenariat avec le monde socio-économique, reçoit délégation, au nom et pour le compte du Président, afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire de PEPITE PROVENCE et des Centres Financiers inférieurs qui lui sont rattachés, relatifs aux actions précisées dans l'article 1 ainsi que les ordres de missions et les états liquidatifs relatifs aux déplacements des personnels.

Chapitre III Dispositions générales

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de de la DPMSE, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 6

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 16 juillet 2024

Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : 17 JUIL. 2024

Transmis au Recteur le :

17 JUIL. 2024